



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

obésité

Question écrite n° 91506

Texte de la question

M. Pierre Morel-A-L'Huissier attire l'attention de M. le ministre de la santé et des solidarités sur la situation de l'obésité en France. L'obésité a été qualifiée « d'épidémie » dès 1998 par l'Organisation mondiale de la Santé, cette maladie touchant tous les peuples du monde, sans distinction, et ayant autant progressé en Europe que dans le tiers-monde. Longtemps épargnée, la France compte aujourd'hui quelque 5,4 millions de personnes obèses sur son territoire, résultat d'une nette progression amorcée il y a dix ans. Ainsi, alors que la prévalence de l'obésité n'était passée que de 6,1 % à 6,5 % durant les années 1980, elle a presque doublé depuis. Le constat est alarmant chez les enfants : 15 % des 5-12 ans en 2004 étaient en situation de surpoids, contre 3 % en 1960. Et l'on compte quelque 3 % d'enfants obèses aujourd'hui. En conséquence, il souhaiterait connaître les mesures de prévention qu'il entend prendre en la matière.

Données clés

Auteur : [M. Pierre Morel-A-L'Huissier](#)

Circonscription : Lozère (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 91506

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : santé et solidarités

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 11 avril 2006, page 3832